Rapport annuel 2015

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Votre choix d'un exemplaire en français ou en anglais
Votre rapport annuel vous est offert en français ou en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir quelle est la langue de votre choix pour recevoir vos communications de votre régime de retraite.

INTRODUCTION

Voici votre rapport annuel de 2015 sur la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Le présent rapport offre aux participants et autres bénéficiaires un aperçu de la situation financière de la Caisse et inclut des informations sur la participation au régime, les prestations versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse – 2015
2 Message du Président
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
5 Comment fonctionne le régime
6 Situation financière de la Caisse
7 Sommaire des états financiers
8 Actif et placements de la Caisse
9 Rendement de la Caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Frais de la Caisse
13 Place à nos musiciens
13 Remarques / Plus d'information

Aperçu de la Caisse – 2015

La Caisse comptait **13 986 participants** à la fin de 2015.

13 986

Près de **35 millions de dollars de rentes de retraite** ont été versés en 2015. La Caisse a aussi remis 4,4 millions de dollars sous forme de prestations de départ et de décès pendant l'année.

35 millions de dollars

L'actif de la Caisse est passé de 734 millions de dollars à la fin de 2014 à 758 millions de dollars en 2015, **une augmentation de 24 millions de dollars**.

3,3 %

Le taux de rendement de la Caisse a été de 10,8 % pour 2015 —l'indice de référence était de 6,2 %.

10,8 %

Les honoraires professionnels ont été de 3,023 millions de dollars et les frais d'exploitation de 2,056 millions de dollars, pour un total d'un peu plus de 5 millions de dollars pour 2015, **soit 0,66 % de l'actif** à la fin de l'exercice.

0,66 % FRAIS

Les **cotisations patronales ont été de 8,7 millions de dollars** en 2015, comparées à 9 millions de dollars en 2014.

8,7 millions de dollars

Stanley J. Shortt
Président

Message du Président

Voici votre rapport annuel 2015 de la Caisse des musiciens du Canada.

Comme vous lisez ce rapport, vous êtes probablement participant ou bénéficiaire du régime. Comme participant ou bénéficiaire, il est important de savoir qu'il existe trois principaux facteurs pour déterminer les fonds disponibles pour verser les prestations en provenance du régime :

- Les cotisations versées à la Caisse par les employeurs en votre nom;
- Le rendement des placements sur les éléments d'actif de la Caisse;
- Le montant des prestations versées aux retraités et aux bénéficiaires et les engagements futurs.

En prenant comme exemple l'incidence de ces facteurs sur les cinq dernières années, nous voyons que :

- Les cotisations patronales n'ont pas varié;
- La volatilité des marchés a produit des rendements plus faibles sur l'actif de la Caisse.
- Le nombre de participants est stable, mais le nombre des retraités a progressé de 33 %; et
- Les prestations versées aux retraités ont augmenté de 50 %.

Votre caisse continue d'avoir suffisamment d'éléments d'actif pour verser les prestations. Toutefois, la tendance des facteurs indiqués plus haut constitue un défi. D'où le rôle de votre conseil. Comme vous vous y attendez, les membres du conseil prennent très au sérieux leur rôle de protecteur des prestations des retraités et des bénéficiaires. Les fiduciaires du conseil, qui sont indépendants et ne sont pas rémunérés pour leur travail, continuent de surveiller le rendement de la Caisse avec l'aide de conseillers professionnels en placement et d'actuaires (se reporter à la page 4 pour des informations sur les conseillers professionnels et les actuaires de la Caisse.) Avec leur assistance, le conseil s'assure que les éléments d'actif de la Caisse sont investis et diversifiés dans un portefeuille étendu de classes d'actif. Les placements incluent les actions de sociétés fermées, les fonds spéculatifs, l'infrastructure, l'immobilier et les opportunités de placements à l'extérieur du Canada.

Nous anticipons que les défis financiers, législatifs et réglementaires continueront d'éprouver la résilience de la Caisse. Il est important de constater que votre conseil fait preuve de vigilance dans l'anticipation de ces défis et prend des mesures pour les relever au plus grand avantage de la Caisse.

Merci.

Le président du Conseil,
Stanley J. Shortt

Message de la Directrice administrative

Bienvenue au rapport annuel 2015. Nous vous remercions de l'accueil positif et du soutien que vous avez manifestés pour les rapports annuels. Nous espérons continuer à vous fournir des informations utiles pour tout un chacun.

Nous avons certainement relevé des défis en 2015. Sans aucun doute, le défi le plus important a été le passage de la Loi 34 au Québec. Cette loi a complètement modifié les règles législatives applicables aux participants travaillant pour des employeurs au Québec.

Avec très peu d'avis préalables, la Loi 34 a été adoptée le 2 avril 2015 pour entrer en vigueur rétroactivement le 31 décembre 2014. Le personnel a passé une bonne partie de son temps en 2015 à respecter les prescriptions de la Loi et à s'y conformer, et cela a eu un impact sur un grand nombre de nos membres et bénéficiaires. Nous sommes heureux d'annoncer que nous respectons toutes les exigences de la loi, et j'aimerais remercier le personnel pour son excellent travail dans cette tâche.

En avril 2016, nous avons complété la révision tant attendue de notre site Web. Le nouveau format aide à repérer plus rapidement les informations recherchées. Nous espérons que vous utilisez le nouveau site et que vous le trouvez convivial. Nous accueillons vos commentaires favorablement et il nous tarde de les connaître. Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous y rendre, passez au www.mpfcanada.ca.

Je vous incite tous à inscrire votre courriel pour nous permettre de communiquer avec vous en utilisant cette technologie, nous permettant d'économiser temps et argent. Vous avez peut-être noter que les bulletins de nouvelles sont envoyés par courriel en plus d'être publiés en ligne, autre mesure d'économies.

Au début de 2016, nous avons mené un sondage en ligne auprès des participants au sujet de la Caisse et des communications. Nous avons obtenu un très grand taux de participation. Nous apprécions les commentaires des nombreux membres qui ont participé au sondage, et nous mettons tout en œuvre pour adopter les suggestions reçues.

Après 20 années dans nos bureaux actuels dans l'atrium, nous déménageons dans un nouveau local au 200 Yorkland Blvd, bureau 605, Toronto (Ontario) M2J 5C1. Tout en étant très heureux à notre adresse actuelle, nous n'avons pas pu négocier un nouveau bail satisfaisant. Nous réduirons nos frais administratifs en louant des locaux plus modestes et moins coûteux tout en obtenant les commodités qui nous sont importantes. Nous anticipons réaliser des économies de 400 000 $ pendant la durée du bail de 10 ans. Nous restons dans le même secteur qui est très accessible par tous les moyens de transport.

J'aimerais remercier le conseil de fiduciaires pour leur excellent travail et leur soutien de tous les instants, et aussi le personnel pour leur dévouement et leur formidable travail au nom de tous les participants et bénéficiaires au fil des jours.

La Directrice administrative,
Ellen M. Versteeg-Lytwyn

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Directrice administrative

Nous croyons que notre site Web offre une caractéristique exceptionnelle « le libre service des participants » où vous y trouverez des informations détaillées sur vos cotisations et le montant de votre rente mensuelle.

Nous vous incitons à inscrire votre courriel pour nous permettre de communiquer en ligne les informations sur vos prestations de retraite, nous permettant ainsi d'économiser temps et argent.

www.mpfcanada.ca

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

Conseil de fiduciaires
Stanley J. Shortt, Président
E. Eddy Bayens, Vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp
Bernard LeBlanc

La Caisse et le régime de retraite sont encadrés par un conseil de fiduciaires dont les membres sont indépendants et ne sont pas rémunérés pour les services fournis à la Caisse. Entre autres, le conseil de fiduciaires est chargé de :

- L'embauche et du suivi des activités exercées par la Directrice administrative pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse;
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse;
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime et les vérificateurs pour assister au besoin.

ASSISTANCE PROFESSIONNELLE FOURNIE À LA CAISSE

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des firmes-conseils professionnelles qui fournissent une assistance primordiale aux fiduciaires. Chaque année, les fiduciaires examinent le rendement de chaque firme pour s'assurer que la Caisse reçoit les conseils appropriés et adéquats.

Conseiller juridique

La firme Koskie Minsky LLP est le conseiller juridique de la Caisse. Ce cabinet est l'un des groupes de conseillers juridiques les plus en vue et les plus respectés dans le domaine des recours collectifs, des relations de travail syndicales, du contentieux civil et des rentes et prestations. Koskie Minsky est le conseiller juridique de la Caisse depuis plus de 25 ans.

Actuaire et expert-conseil en avantages sociaux

The Segal Company, Ltd est l'actuaire et l'expert-conseil en avantages sociaux de la Caisse. Segal offre des services consultatifs en actuariat, en avantages sociaux et en ressources humaines pour les caisses interentreprises, les organismes du secteur public et le secteur privé. The Segal Company, Ltd est l'actuaire et l'expert-conseil en avantages sociaux de la Caisse depuis la mise sur pied de la Caisse. Le désir de fournir des services locaux à la Caisse des musiciens du Canada a été l'un des principaux motifs ayant incité Segal Consulting à s'établir au Canada.

Vérificateur

KPMG est le vérificateur de la Caisse. KPMG est une entreprise de services professionnels et l'une des quatre plus importants cabinets d'expertise comptable et d'audit comptable du monde entier. KPMG offre trois types de services : l'audit, la fiscalité et les services consultatifs. KPMG est le vérificateur de la Caisse depuis la mise sur pied de la Caisse.

Conseiller en placements

Ellement Consulting Group est le conseiller en placements de la Caisse. Ellement est un cabinet d'actuaires-conseils privé appartenant aux employés qui fournit des programmes de retraites et d'avantages sociaux, des services administratifs et des conseils en placements aux clients par tout le Canada depuis 1996.

Comment fonctionne le régime

Notre régime de retraite est un régime à prestations déterminées préétablies.

Cela signifie que votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et d'autres facteurs, comme la formule de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à défrayer le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit.

Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux prestations de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif et est administrée par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.

Pour mieux connaître le régime, passez au site Web pour lire le livret descriptif :

www.mpfcanada.ca/ livret descriptif

Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans par un tiers actuaire indépendant. Elle a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Par situation financière, on entend la comparaison de l'actif au passif (ou coût des avantages de retraite).

Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Au 1er janvier 2014, l'évaluation actuarielle révèle que les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises en 2015. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères, car les prestations sont versées sur une plus longue durée de temps. Il est prévu que le paiement de prestations continuera d'augmenter vu les progrès considérables de l'espérance de vie.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge de la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. Comme les résultats réels diffèrent des hypothèses avec le temps, c'est pourquoi la loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse.

Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de vous fournir des informations sur les résultats des évaluations futures.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2014*

$ en millions

Actif

Passif

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les prestations. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

* Il s'agit de la dernière évaluation actuarielle déposée.

Sommaire des états financiers

Les fiduciaires sont tenus en vertu de la loi d'obtenir des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour l'année 2015.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS	Année de régime terminée le	
(en milliers de dollars)	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
Actif au début de l'année du régime	**733 704**	**688 193**
Augmentation de l'actif		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements — p.e. intérêt, dividendes	22 732	23 102
Gains (pertes) réalisés sur les placements — en provenance de la vente des placements	64 183	27 923
Gains (pertes) non réalisés sur les placements — fluctuation dans la valeur des placements détenus	-18 741	26 869
Cotisations patronales	8 740	9 028
Augmentation totale de l'actif	**76 914**	**86 922**
Diminution de l'actif		
Rentes mensuelles	34 852	32 997
Prestations de décès	932	243
Prestations de départ et transferts	3 483	3 169
Frais du régime	5 080	5 002
Diminution totale de l'actif	**44 347**	**41 411**
Actif à la fin de l'année de régime	**766 271**	**733 704**

États financiers détaillés
Pour consulter les états financiers vérifiés de la Caisse, cliquez sur les états vérifiés applicables sur le site Web de la Caisse :

www.mpfcanada.ca/ressources/rapports d'audit

Actif et placements de la Caisse

La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié, comme illustré dans le graphique circulaire.

COMPOSITION DE L'ACTIF
Actif et placements de la Caisse
Au 31 décembre 2015

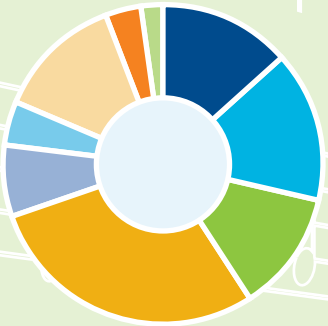

%	
13,5	Actions canadiennes
15,2	Actions américaines
12,3	Actions internationales
29,2	Obligations
7,2	Immobilier
4,4	Actions de sociétés fermées
12,8	Fonds spéculatifs
3,6	Infrastructure
2,1	Encaisse et équivalents
-0,3	Autre

COMPOSITION DE L'ACTIF ET DIVERSIFICATION

La diversification s'effectue par la répartition de l'actif de la Caisse entre diverses classes d'actif et régions géographiques – c'est un facteur primordial pour administrer le risque et le rendement. (Une classe d'actif est un groupe de titres similaires, comme les actions, les obligations et les instruments du marché monétaire. Le risque de placement représente la possibilité de perdre des fonds par le biais des placements; le rendement sur les placements est la possibilité d'accumuler des fonds par le biais des placements.)

Le conseil de fiduciaires investit l'actif de la Caisse dans diverses opportunités réparties parmi de nombreuses classes d'actif et régions géographiques. C'est ce qu'on désigne comme diversification. La diversification permet de minimiser les risques sur les placements et de maximiser le rendement sur les placements en réduisant l'impact potentiel d'une baisse sur les placements dans une ou plusieurs classes d'actif ou régions géographiques.

La Caisse emploie aussi plusieurs gestionnaires de placement externes comme moyen de diversification des placements. Le conseil choisit les gestionnaires de placement d'après leur expertise dans une classe d'actif particulière ou leur style de gestion, entre autres.

La diversification de l'actif de la Caisse permet d'assurer que l'actif est investi avec prudence pour réaliser les objectifs de placements à long terme tout en gérant le risque sur les placements.

La loi est aussi un facteur dans la composition des placements de la Caisse. Par exemple, la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario impose des limites sur la concentration dans un seul type de placement. La *Loi de l'impôt sur le revenu* comporte aussi des règles sur les placements de l'actif d'une Caisse de retraite.

Ces règles sont là pour protéger la Caisse, son actif et, par ricochet, les avantages des participants.

Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été de 10,8 % – l'indice de référence de la Caisse était de 6,2 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements est offert sur demande écrite à l'administration de la Caisse.

Le taux de rendement de 2015 est une bonne nouvelle (comme dans le cas de 2014); néanmoins, nous n'anticipons pas que ce résultat sur deux ans ait une incidence sur le niveau des avantages de retraite, compte tenu de la situation financière actuelle du régime.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et les cinq années terminées à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'un élément d'actif particulier.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Obligataire universe FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Composite S&P/TSX
Actions américaines	S&P 500 (CAD)
Actions internationales	MSCI EAFE (CAD)
Fonds spéculatifs	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	Rendement absolu de 10 %
Actions de sociétés fermées	Rendement absolu de 10 %
Infrastructure	Rendement absolu de 10 %
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Total de la Caisse	**Moyenne composée de ce qui précède**

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2015

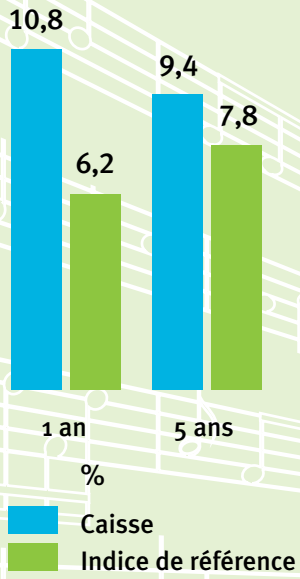

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2015, exprimé en pourcentage.

Remarque – s.o. renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

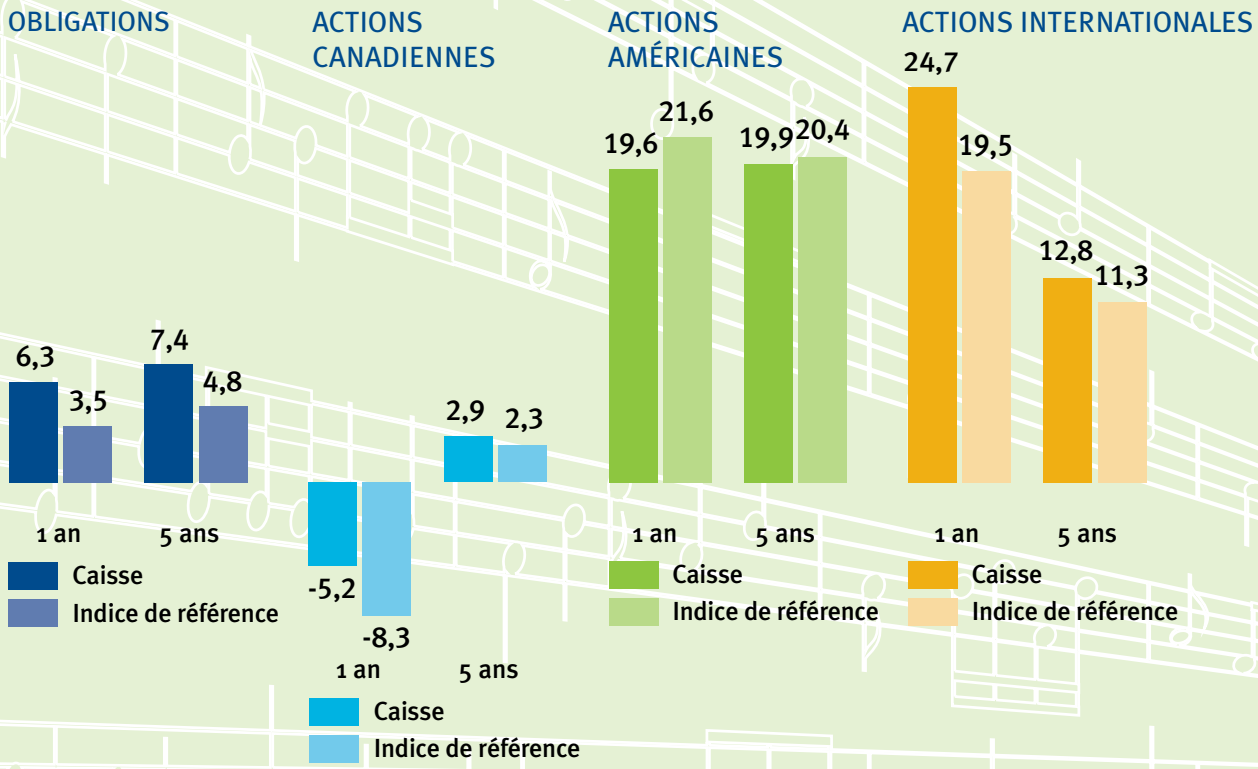

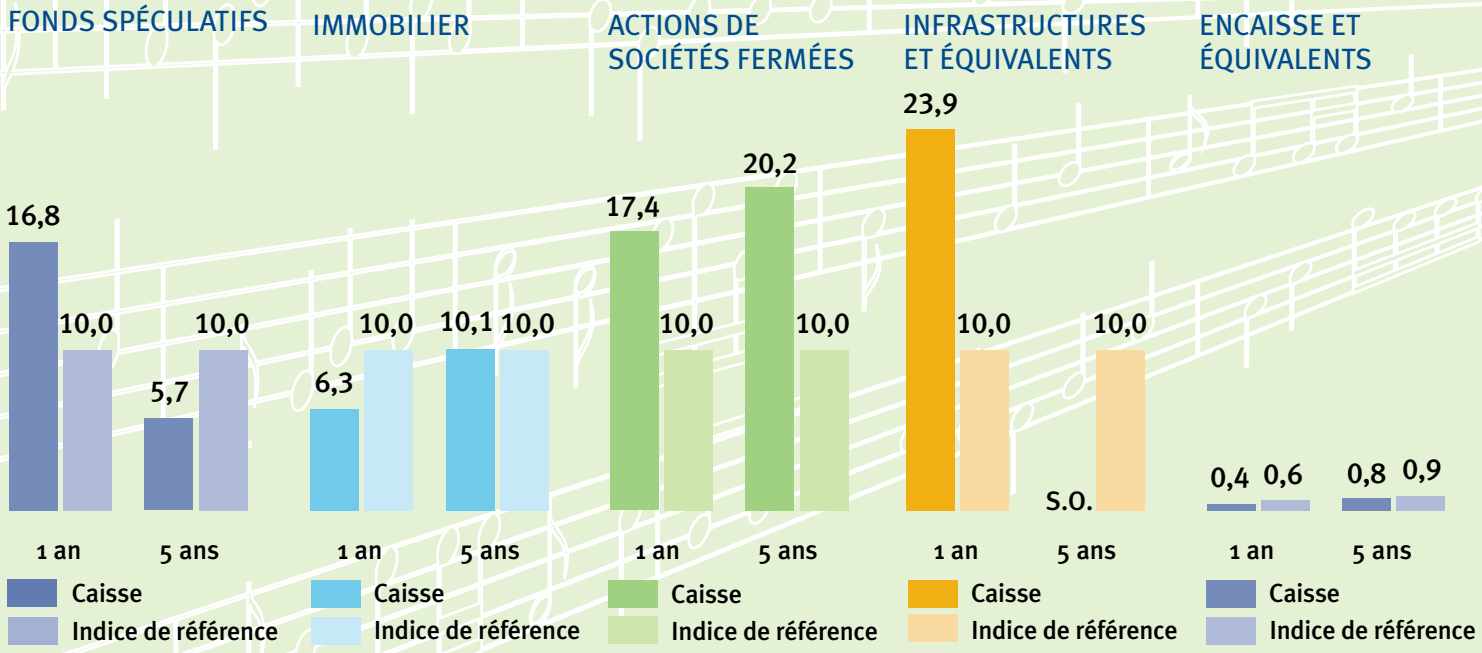

Données sur les participants et les prestations

La participation au régime a progressé très légèrement au cours de la dernière année, telle qu'illustrée dans le tableau et les graphiques.

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

(au 31 décembre)	2015	2014	2013
Participants actifs	4 798	4 067	4 460
Retraités et bénéficiaires	2 992	2 808	2 690
Rentes acquises différées	6 196	6 861	7 059
Total	**13 986**	**13 736**	**14 209**

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

(en milliers de dollars)	2015	2014	2013
Rentes de retraite	34 852	32 997	30 908
Prestations de départ et de décès	4 415	3 412	3 145

Au total, la Caisse a versé près de 39 266 000 $ en prestations en 2015.

PRESTATIONS VERSÉES

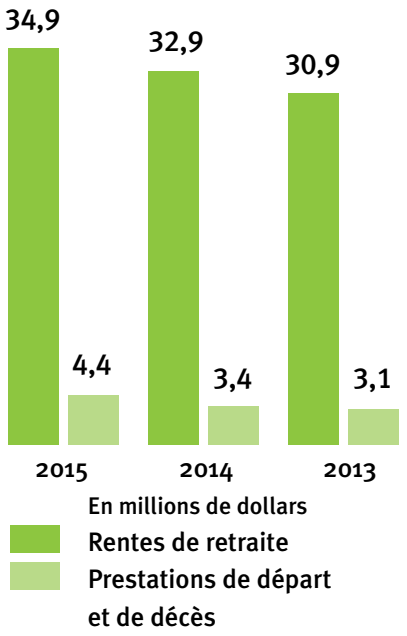

SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 31 décembre

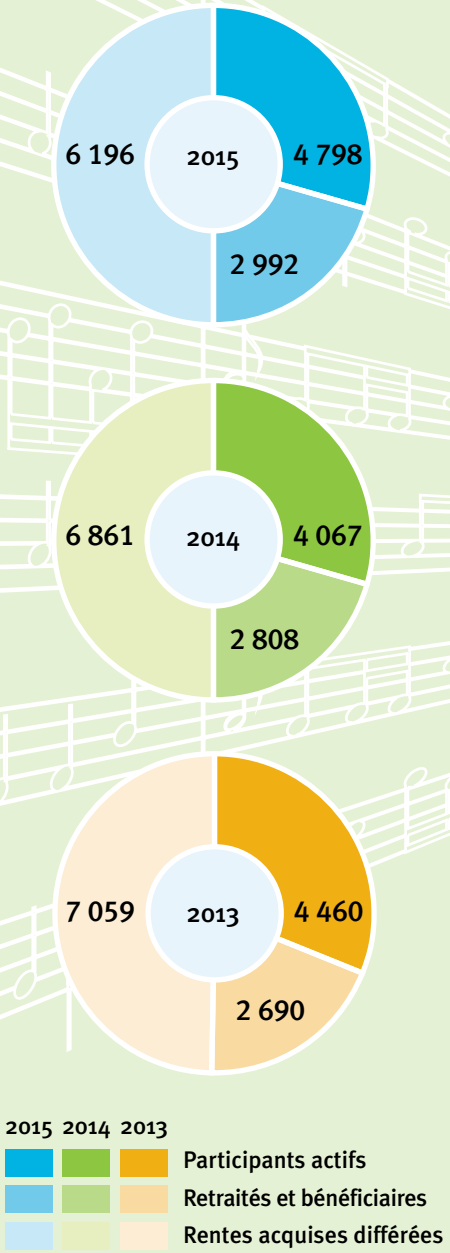

Frais de la Caisse

Le conseil de fiduciaires surveille tous les frais de la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais engagés au cours des trois dernières années sont illustrés dans la table suivante.

Passez au site Web pour y trouver la réponse à de nombreuses questions.

www.mpfcanada.ca

FRAIS

(en milliers de dollars)	2015	2014	2013
Gestion de l'actif	2 205	2 261	2 069
Frais professionnels	818	1 197	1 106
Frais d'exploitation	2 057	1 544	1 402
Total des frais	5 080	5 002	4 577
Actif à la fin de l'exercice	766 271	733 704	688,193
Total des frais exprimé sous forme de pourcentage de l'actif net	**0,66 %**	**0,68 %**	**0,67 %**

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce montant lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de votre Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle — la taille de la Caisse est suffisamment imposante, à plus de 700 millions de dollars, pour être en mesure d'obtenir un taux de frais aussi modique. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime, car un mode de service des rentes à faible coût se traduit par de plus grandes liquidités pour le service des rentes.

Place à nos musiciens

Mary Smith a connu une longue carrière comme directrice administrative de l'Association des musiciens de Toronto et elle compte parmi les retraités de la Caisse des musiciens du Canada depuis 27 ans. Selon Mary, « la rente mensuelle du régime de retraite m'a permis de mieux vivre. J'ai pu avoir les fonds nécessaires pour poursuivre mes activités récréatives et me procurer les petits extras qui rendent la vie plus agréable. »

« C'est ce qui me motive chaque mois »

MARY SMITH

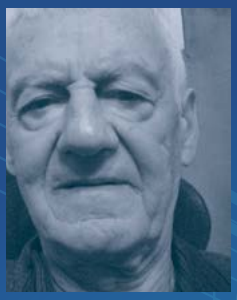

Jean-Guy Brault a connu une très belle carrière comme flûtiste de l'Orchestre du Centre national des arts (CNA) pendant 32 ans et il est au nombre des retraités de la Caisse des musiciens du Canada depuis 14 ans. « Je crois que le régime de retraite est l'un des meilleurs avantages pour les musiciens. Parfois les musiciens actifs oublient la réalité. Elle nous rattrape plus tard avec l'âge et au moment où on doit quitter la profession. Et il faut compter sur une base financière solide, et la Caisse nous est très utile à cet égard. », a-t-il remarqué.

« La sécurité financière est aussi satisfaisante que la réussite comme musicien actif »

JEAN-GUY BRAULT

Ruth Budd a travaillé comme artiste symphonique et activiste au sein de la communauté symphonique et compte parmi les retraités de la Caisse des musiciens du Canada depuis 27 ans. « Merci pour la sagesse des administrateurs!

« Ma rente me permet de vivre avec dignité et en toute liberté! »

RUTH BUDD

REMARQUES / PLUS D'INFORMATION

Nous sommes heureux de recevoir vos questions, vos commentaires et vos remarques au sujet du présent rapport annuel, ou toute autre question concernant le régime :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
2255, ave Sheppard Est
Bureau A110
Toronto (Ontario) M2J 4Y1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666
Courriel : info@mpfcanada.ca

Notre nouvelle adresse à compter d'octobre 2016 :

200 Yorkland Blvd
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Visitez notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : www.mpfcanada.ca.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'une ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

Conception : Ledden Design IT

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

2255 Sheppard Avenue East, Bureau A110, Toronto (Ontario) M2J 4Y1

NOUVELLE ADRESSE EN OCTOBRE 2016

200 Yorkland Blvd, Bureau 605, Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702 Sans frais : 1.888.462.6666 info@mpfcanada.ca www.mpfcanada.ca